

Avis adopté

Séance plénière du 11 avril 2023

Vers un Traité international sur la pollution par les plastiques : enjeux, options, positions de négociations

Déclaration des groupes Alternatives sociales et écologiques et Environnement

Nous faisons l'expérience quotidienne du plastique en tant que principal déchet à la fois visible (macro-déchets) et invisible (micro et nano particules plastiques). Il constitue une source de pollution majeure en pleine expansion.

Cette pollution engendrée par les déchets plastiques n'est que la partie émergée de l'iceberg ; en contrepartie de ses avantages, le plastique présente de multiples impacts néfastes pour l'environnement et la santé humaine tout au long de son cycle de vie, de sa production à sa fin de vie. Les recherches les plus récentes publiées en mars 2023 à partir de 11 000 stations de suivi, évaluent la quantité de débris autour de 200 000 milliards principalement de micro-déchets, pesant autour de 2,5 millions de tonnes, un phénomène très accentué depuis 2005.

Nos groupes se félicitent du lancement d'une négociation internationale relative à la pollution par les plastiques. Cette initiative démontre que le multilatéralisme a pleinement son sens lorsqu'il s'agit de gérer des biens communs tels que l'Océan, les cours d'eau, les sols, et même les déserts, gravement affectés par la pollution plastique ainsi que la santé humaine.

Les rapporteurs ont passé en revue l'ensemble des questions posées par cette négociation et nous proposent des options ambitieuses

→ une vision large de la pollution plastique, une approche complète de la régulation de la production à l'élimination des déchets, traitant ainsi du cycle de vie des plastiques ;

→ une option ambitieuse pour le futur traité qui comporterait à la fois des règles universelles, y compris de prohibition et des

stratégies nationales à caractère obligatoire. On devrait appliquer dans le traité les grands principes du développement durable, tels que le principe de précaution ainsi que celui du pollueur payeur ;

→ une analyse des besoins spécifiques des pays en développement et la mobilisation de ressources financières pour leur permettre de développer des filières de collecte et de traitement des déchets ;

→ une invitation aux autorités françaises et européennes à porter la plus haute ambition pour le contenu de ce traité pour préparer un avenir où la pollution plastique sera maîtrisée, réduite et enfin résorbée.

Afin que la négociation en cours aboutisse à un traité solide et efficace, le GEN recommande aux acteurs français, publics, économiques, associatifs de s'impliquer dans la négociation et de l'accompagner en participant activement aux coalitions internationales de soutien.

Nous demandons également que l'Etat et les acteurs concernés, entreprises de production et de distribution, organisations syndicales, collectivités

locales se préparent concrètement à des décisions inéluctables de la communauté internationale et de l'UE dans le domaine de la pollution plastique.

Nous remercions les deux rapporteurs et l'administration de la commission pour la qualité de leur travail et l'ensemble des conseillers d'AEI d'avoir trouvé un consensus en son sein.

Nos groupes ont voté l'avis.